



LES FOULÉES DE SAINT JULIEN L'ARS

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Les **Foulées de Saint-Julien-L'Ars** sont organisées par l'association des RUN'ARS à la Salle des fêtes de Saint-Julien-L'Ars, rue de Beaulieu.

Le fléchage « course à pied » sera mis en place pour orienter les participants.

La course est ouverte à tous, licenciés ou non.

ARTICLE 2 – ÉPREUVES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Courses adultes (chronométrées avec classement)

Les conditions d'inscriptions :

- Être titulaire d'une licence FFA, en cours de validité (joindre obligatoirement la photocopie)

- Pour les non-licenciés : fournir votre numéro de PPS avec validité d'un an (Pass Prévention Santé)

- Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à l'état de santé du mineur dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des

sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'association que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- **L'inscription ne sera validée qu'après le règlement de l'inscription et la fourniture de votre numéro de PPS.**

Distance	Conditions d'âge	Tarif	Heure de départ
9 km	16 ans et plus (nés en 2011 et avant)	9 €	09h30
18 km	18 ans et plus (nés en 2009 et avant)	11 €	09h00
25 km	18 ans et plus (nés en 2009 et avant)	13€	08h30

✚ Une majoration de **1 €** sera appliquée pour toute inscription effectuée sur place (la veille ou le jour de la course).

Courses enfants (sans chronométrage ni classement)

- Pour toute inscription d'un enfant sur les distances de 900m ou 1.7 km, les parents, l'un des parents ou toute personne ayant l'autorité parentale, devra remplir l'autorisation parentale pour la validation de l'inscription.

Distance	Années de naissance	Âge	Tarif	Heure
0,9 km	2016 à 2021	6 à 10 ans	Gratuit	11h30
1,7 km	2012 à 2015	11 à 15 ans	Gratuit	11h15

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent être effectuées :

- En ligne sur :
 - 👉 www.runchrono.fr
- Sur place à la Salle des fêtes : (+ 1 € pour toute inscription sur place)
 - Samedi 7 novembre 2026 :
 - ✓ 16h00 à 17h30
 - Dimanche 8 novembre 2026 (jour de la course) :
 - ✓ Pour le 25 km 7h30 à 8h15
 - ✓ Pour le 18km 7h30 à 8h45

- ✓ Pour le 9km 7h30 à 9h15

ARTICLE 4 – RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer à la Salle des fêtes de Saint-Julien-L'Ars :

- Samedi 7 novembre 2026 :
 - ✓ Pour les 3 distances 16h00 à 17h30
- Dimanche 8 novembre 2026 :
 - ✓ Pour le 25km de 7h30 à 8h30
 - ✓ Pour le 18km de 7h30 à 9h00
 - ✓ Pour le 9km de 7h30 à 9h30

Les participants doivent prévoir leurs propres épingles. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Les puces de chronométrage intégrées aux dossards devront impérativement être restituées à l'arrivée.

Toute puce non restituée sera facturée 10 €.

ARTICLE 5 – PARCOURS

Les parcours empruntent des routes goudronnées, des chemins communaux et chemins privés.

Le balisage est assuré par rubalise et par fléchage aux intersections et changements de direction. Il vous incombe de respecter la nature et les chemins privés.

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

Ravitaillements :

Chaque participant devra être muni d'une Eco-Tasse, il n'y aura pas de gobelet sur les ravitaillements.

Vous trouverez sur les ravitaillements du parcours Eau, Eau pétillante, Coca-Cola ainsi que des pâtes de fruit, gâteaux salés, chips ...

Sur le ravitaillement d'arrivée une soupe chaude vous sera servie.

Les ravitaillements :

- Pour le 9 km : au 5^e kilomètres
- Pour le 18 km : aux 5^e et 13.5^e kilomètres
- Pour le 25 km : aux 11^e kilomètres et 20^e kilomètres

ARTICLE 6 – VESTIAIRES ET DOUCHES

L'organisation mettra à disposition les vestiaires et douches du gymnase. Il vous incombe de laisser les lieux propres.

ARTICLE 7 – SÉCURITÉ

Elle sera assurée par les organisateurs, la Protection civile et le médecin.

Les règles de sécurité en vigueur sont celles du code la route, il incombe aux participants de les respecter. La circulation est encadrée par des signaleurs à chaque intersection.

ARTICLE 8 – RÉCOMPENSES

- Un lot d'inscription sera remis à chaque participant du 9 km, du 18 km et du 25km.
- Un lot sera remis aux 3 premiers au scratch (hommes et femmes) de chaque épreuve.
- Un lot sera attribué à l'équipe la plus représentée.
- Une médaille sera remise à tous les enfants.
- Un tirage au sort sera effectué parmi tous les concurrents classés et présents.

ARTICLE 9 – ASSURANCE

L'association a souscrit à une assurance de responsabilité civile. Les non licenciés doivent se couvrir des éventuels dommages corporels par une assurance personnelle. L'association décline toute responsabilité en cas de non-respect du code de la route, et des consignes de l'organisateur, ainsi qu'en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

ARTICLE 10 – ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (tempêtes, intempéries ...)

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre

ARTICLE 11 – DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises le jour de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires. Tout concurrent renonce donc expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

ARTICLE 12 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription à l'une des épreuves implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Nous vous souhaitons une excellente course et un agréable moment sportif à Saint-Julien-L'Ars !   